

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

SS/CC

Monsieur Manuel MESTRE
Président de l'Association des Copropriétaires
du Grand Phénix-Le Lioran
65 avenue de Gournay
94800 VILLEJUIF

Aurillac, le 22 janvier 2014

Monsieur le Président,

Lors de notre entretien du 13 janvier dernier, vous avez bien voulu me faire partager vos préoccupations et m'informer de l'actualité des contentieux en cours concernant la résidence Grand Phénix au Lioran. Je vous en remercie et vous assure une nouvelle fois de mon soutien.

Plus largement, je souhaitais vous réaffirmer l'engagement du Conseil Général du Cantal pour contribuer à toute recherche de solution permettant la mise en service de cette résidence. Afin d'en permettre la reprise des travaux, le Département s'était d'ailleurs engagé à mettre à disposition ou à créer une servitude au niveau de la parcelle voisine de la résidence pour permettre notamment l'accès des secours mais aussi l'amélioration de la desserte en eau. Cette offre est toujours d'actualité si elle doit faciliter l'achèvement du programme.

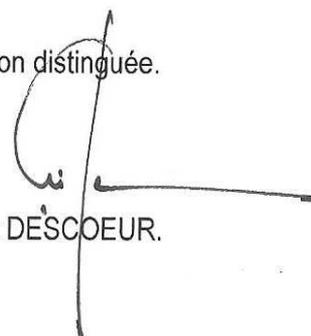
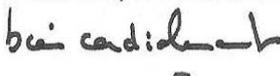
Notre dernier échange avec le conseil de la banque en date de juin 2010 dans lequel il rappelait les obligations de « garant extrinsèque » de son client ne me semblent pas devoir être remises en cause ni pour des motifs administratifs, ni pour des motifs techniques. Mais depuis lors, je n'ai eu aucun échange avec la banque qui a interrompu toute opération d'achèvement de la résidence pour s'engager dans des procédures judiciaires en cascade.

Pour ma part, je considère que l'engagement de la Banque Populaire du Sud devant permettre le parfait achèvement doit être enfin mis en œuvre.

En effet, si les conséquences financières sont lourdes pour tous les investisseurs que vous représentez, la non réalisation de cette résidence constitue aussi un réel péril et un véritable préjudice économique pour la station du Lioran.

Je vous assure donc une nouvelle fois de mon soutien pour parvenir à faire valoir la garantie d'achèvement de la résidence et à ma disponibilité pour contribuer à toute action susceptible d'en faciliter l'aboutissement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Vincent DESCOEUR.

Conseil Général du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42
cantal.fr